



Inventaire des paysages d'importance cantonale

Etude de base

Service des forêts et de la
nature

—
Boîte à outils



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und
Forstwirtschaft ILFD

Service des forêts et de la nature – décembre 2019

Cadre légal

La politique cantonale pour le domaine du paysage est définie dans la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat).

L'art. 33 de la LPNat confie aux autorités cantonales la tâche d'inventorier et de désigner les paysages d'importance cantonale et de définir les lignes directrices nécessaires aux communes pour leur planification locale en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages. Les paysages d'importance cantonale (PIC), désignés par le Conseil d'Etat, sont inscrits dans le plan directeur cantonal.

Objectif de l'inventaire

L'objectif est d'établir une reconnaissance des qualités paysagères d'espaces importants à l'échelle du canton, et d'initier la mise en œuvre d'actions pour protéger, gérer et valoriser les éléments spécifiques ou les caractéristiques générales qui contribuent à la qualité de ces paysages inventoriés.

Concrètement, l'inventaire sélectionne des paysages qui ont un intérêt reconnu pour le canton et formule des objectifs spécifiques pour chacun d'entre eux en matière de protection, de gestion et d'aménagement du paysage, au sein d'un périmètre précis.

Objectif du document «Boîte à outils»

La mise en œuvre des objectifs spécifiques de chaque paysage d'importance cantonale (selon les fiches d'objets PIC) est du ressort des communes mais aussi des acteurs locaux dont les activités ont un impact sur le paysage. La concrétisation de ces objectifs sur le terrain peut prendre des formes très diverses et s'appuie non seulement sur les instruments d'aménagement du territoire mais également sur d'autres leviers issus de politiques publiques d'autres domaines (agriculture, tourisme, forêt, transport et mobilité, gestion des eaux, etc.).

Ces différents moyens d'intervention, contraignants ou volontaires, apportent ainsi des solutions variées et pluridisciplinaires dans la gestion des paysages et permettent des réponses adaptées à chaque contexte local.

Des actions possibles pour chaque PIC sont proposées ci-après. Il faut comprendre ces actions comme des suggestions concrètes destinées à accompagner les communes dans la tâche qui leur incombe de mettre en œuvre les objectifs spécifiques paysagers.

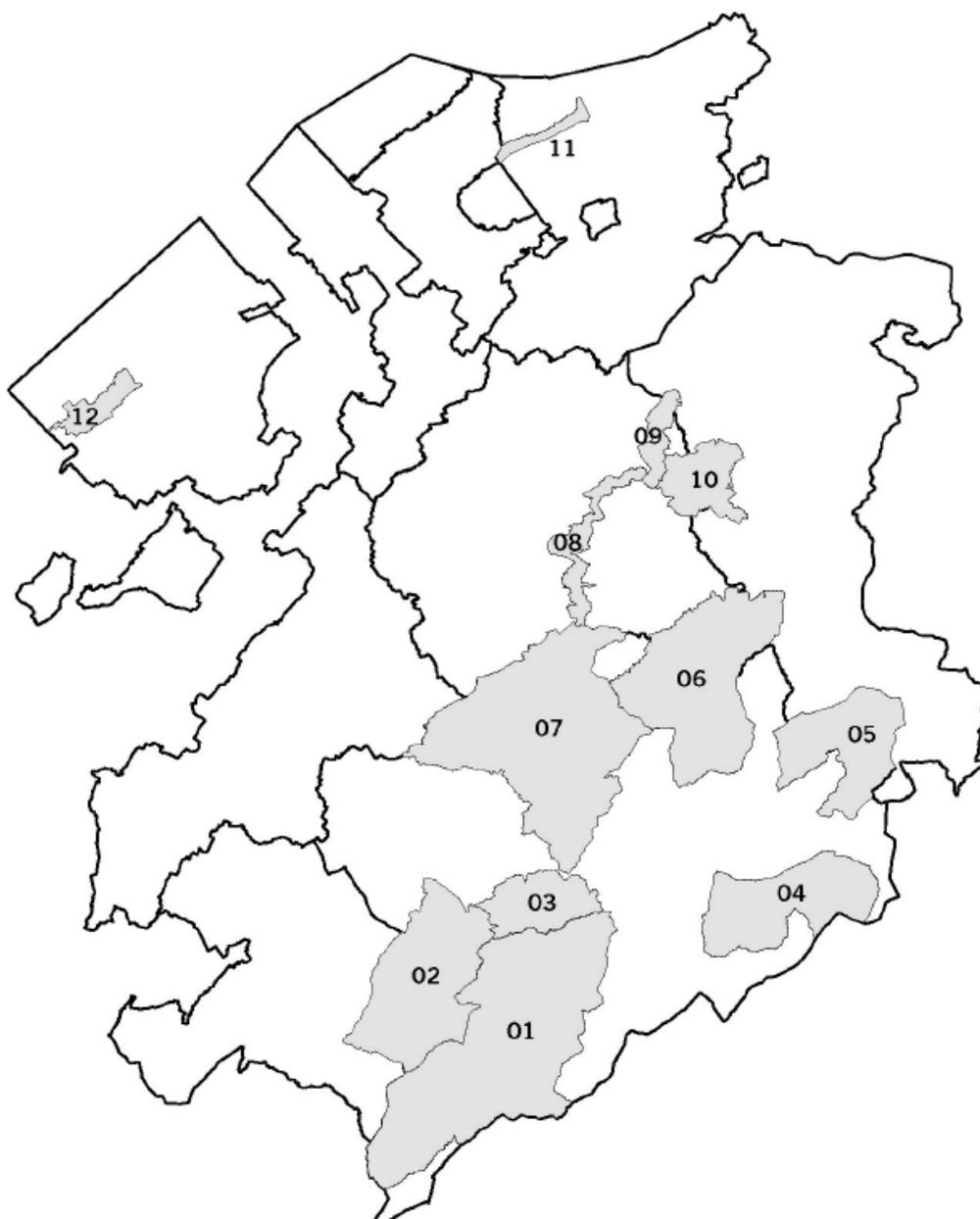
Ces propositions ont été récoltées à l'issue des ateliers participatifs menés pour chacun des PIC fin 2018 – début 2019. En effet, ces réflexions très fructueuses ont permis aux communes concernées mais aussi à de nombreux acteurs locaux d'échanger sur le paysage dans lequel ils vivent et sur ses perspectives d'évolution et de formuler des pistes d'actions pour ces paysages.

La mise en œuvre des objectifs vise trois types d'actions, avec des niveaux d'opérationnalité différents :

- > **Protection** = action qui vise à conserver, maintenir, préserver les aspects significatifs ou caractéristiques du paysage;
- > **Gestion** = action qui vise à entretenir le paysage, à le guider, à orienter son évolution afin d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. On agit ici surtout via les outils de la planification territoriale;
- > **Aménagement** = action prospective et proactive : mettre en valeur, restaurer, restituer, renaturer, recréer, créer.

Un rapport explicatif (document à part) rassemble les éléments complémentaires à la compréhension du processus d'élaboration de cet inventaire et donne des informations supplémentaires. Le SFN se tient à disposition pour accompagner et conseiller les communes ou toute autre partie ayant la volonté d'agir dans le sens des actions proposées.

Localisation des périmètres



- | | |
|--|--|
| 01 - Vallée de l'Intyamon | 07 - Lac de la Gruyère |
| 02 - Massif du Moléson et Teysachaux | 08 - Gorges de la Sarine |
| 03 - Gruyères et alentours | 09 - Sarine en ville de Fribourg |
| 04 - Chaîne des Gastlosen et Hochmatt | 10 - Campagne de Pierrafortscha |
| 05 - Lac Noir | 11 - Rive nord du lac de Morat |
| 06 - Massif de la Berra et du Cousimbert | 12 - Terrasses de Cheyres-Châbles-Font |

01 Vallée de l'Intyamon

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Grandvillard, Bas-Intyamon, Haut-Intyamon

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir l'accès aux alpages et porter une attention particulière à leur intégration paysagère > Viser une exploitation adéquate des alpages (bilan de fumure, charge en bétail, etc.) > Préserver et entretenir dans les règles de l'art le patrimoine alpestre bâti traditionnel (tavillons, cave à fromage, etc.) > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal local) et alpestre immatériel (fabrication du fromage, désalpe, etc.) > Créer des plus-values pour l'économie alpestre (fromagerie, etc.) > Soutenir les propriétaires et les exploitants pour l'entretien des alpages > Favoriser une exploitation extensive des prairies sèches et prendre les mesures pour limiter la déprise agricole
Valoriser les milieux naturels du site	<ul style="list-style-type: none"> > Recréer des structures pérennes (haies, vergers) surtout dans la plaine > Revitaliser la Sarine et ses affluents > Entretenir les milieux naturels de manière adéquate > Mettre en valeur le patrimoine géologique et géomorphologique de la vallée > Élaborer un plan lumière pour l'ensemble de la vallée
Ménager la qualité des grands espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une intégration paysagère qualitative (choix des emplacements, dimensions, matériaux utilisés, etc.) pour les projets de rénovation et de constructions et lors d'aménagement d'infrastructures situées dans les grands espaces agricoles de la plaine
Veiller à minimiser les atteintes lors de l'exploitation des gravières et carrières avant et après exploitation	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une bonne intégration des gravières et des carrières durant les phases d'exploitation, notamment par une arborisation des abords > Remettre en état la topographie après la fin de l'exploitation
Mettre en valeur le patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer des prescriptions architecturales pour les secteurs qui jouxtent les périmètres ISOS afin de veiller à une intégration harmonieuse des nouvelles constructions/rénovations > Porter une attention particulière aux aménagements extérieurs, en veillant notamment à maintenir un minimum de surface verte non minéralisée > Aménager les ouvrages ferroviaires pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité en portant une attention particulière à leur intégration paysagère > Améliorer l'offre découverte du patrimoine religieux et historique (itinéraire pédestre, visite guidée, etc) et de circulation (pont couvert, chemin IVS)
Améliorer la mobilité douce	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer les liaisons piétonnes entre les villages et en direction des sommets > Améliorer le réseau cyclable sur la rive gauche de la Sarine, propice pour les déplacements quotidiens (écoliers, travailleurs) > Prévoir quelques petites structures (banc, table de pique-nique) le long de l'itinéraire vélo officiel > Définir un tracé officiel pour le VTT > Mettre en valeur le paysage du Lac de Lessoc par un sentier pédestre

02 Massif du Moléson et Teysachaux

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Bas-Intyamon, Haut-Intyamon, Semsales, Châtel-Saint-Denis, Gruyères, Bulle, Le Pâquier

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
Identifier et préserver certains points de vue majeurs sur le grand paysage du massif Moléson - Teysachaux	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier, préserver et valoriser les points de vue sur le Moléson depuis les principaux axes de circulation (ex: autoroute A12)
Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir l'accès aux alpages et porter une attention particulière à leur intégration paysagère > Viser une exploitation adéquate des alpages (bilan de fumure, charge en bétail, etc.) > Préserver et entretenir dans les règles de l'art le patrimoine alpestre bâti traditionnel (tavillons, cave à fromage, etc.) > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal local) et alpestre immatériel (fabrication du fromage, désalpe, etc.) > Créer des plus-values pour l'économie alpestre (fromagerie, etc.) > Soutenir les propriétaires et les exploitants pour l'entretien des alpages > Favoriser une exploitation extensive des prairies sèches et prendre les mesures pour limiter la déprise agricole
Garantir un équilibre entre une offre touristique de qualité et la préservation des caractéristiques paysagères	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une bonne intégration (emplacement, dimension, choix des matériaux) des installations touristiques (télésiège, via ferrata, piste de luge, etc.) et les concentrer pour préserver d'autres secteurs moins anthropisés, notamment le Teysachaux et la Tremetta > Améliorer si c'est judicieux et faisable, la qualité paysagère des espaces liés aux installations touristiques (aires de stationnement, arrivées du funiculaire et télésiège) > Maintenir dans des dimensions raisonnables l'offre touristique en matière de restauration et d'hébergement > Améliorer la gestion du flux touristique (accès, places de stationnement) en évitant de recréer de nouvelles routes d'accès > Prioriser les usages afin de permettre une bonne cohabitation entre les différents usagers (cyclistes, agriculteurs, etc.)
Valoriser les milieux naturels du site	<ul style="list-style-type: none"> > Garantir l'exploitation extensive des prairies sèches > Maintenir et recréer, lorsque c'est judicieux et faisable, les pierriers et les murs en pierres sèches > Identifier certains secteurs de nature sauvage et préserver leurs caractéristiques biologiques ainsi que la quiétude et l'obscurité nocturne de ces sites > Lutter contre la progression des forêts sur les alpages
Mettre en valeur le patrimoine sacré	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti sacré (croix, chapelles, Chartreuse de La Part-Dieu)

03 Gruyères et alentours

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Le Pâquier, Bulle, Gruyères, Broc

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
Identifier et préserver les points de vue majeurs sur le château de Gruyères et ses collines	<ul style="list-style-type: none"> > Recenser les points de vue majeurs sur le grand paysage, le château et la ville médiévale de Gruyères, de ses collines et du Moléson > Mettre en valeur avec des aménagements légers les points de vue majeurs qui ont un intérêt > Chercher un compromis entre le besoin de masquer des éléments disgracieux du paysage et la perte de vue engendrée depuis les sites historiques
Préserver et valoriser le patrimoine historique et archéologique visible dans le paysage	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver le patrimoine bâti et archéologique constituant des éléments marquant du paysage > Sensibiliser le public à la détérioration du patrimoine historique et archéologique > Valoriser les vues sur certains éléments du patrimoine > Promouvoir la richesse du patrimoine historique et archéologique
Ménager la qualité des espaces agricoles de la plaine	<ul style="list-style-type: none"> > Conserver et reconstituer des structures paysagères pérennes (haies, arbres, vergers, ripisylve,...) > Revitaliser les cours d'eau et les rendre accessibles pour les piétons et les cyclistes > Veiller à une bonne intégration paysagère notamment des bâtiments agricoles (choix des matériaux,...)
Viser une haute qualité paysagère dans les secteurs sensibles déjà construits ou en développement	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et uniformiser les règles de construction > Viser une cohérence et une qualité des typologies bâties au sein des villages et des hameaux > Proposer un processus de qualité des projets architecturaux de grande envergure, notamment pour l'intégration de bâtiments à fort impact paysager > Améliorer la qualité paysagère des franges urbaines des villages > Valoriser les espaces publics dans un souci de qualité paysagère > Chercher un équilibre entre l'éclairage visant à mettre en valeur le patrimoine et une atténuation de l'intensité lumineuse pour limiter la pollution nocturne
Améliorer la gestion des loisirs et du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer une étude de mobilité > Mettre en oeuvre un concept de stationnement déjà réalisé > Développer les réseaux de mobilité douce pour permettre de profiter du paysage
Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser la lisière forestière dans ses limites actuelles > Maintenir l'accès aux alpages et porter une attention particulière à leur intégration paysagère > Viser une exploitation adéquate des alpages (bilan de fumure, charge en bétail, etc.) > Préserver et entretenir dans les règles de l'art le patrimoine alpestre bâti traditionnel (tavillons, cave à fromage, etc.) > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal local) et alpestre immatériel (fabrication du fromage, désalpe, etc.) > Créer des plus-values pour l'économie alpestre (fromagerie, etc.) > Soutenir les propriétaires et les exploitants pour l'entretien des alpages > Favoriser une exploitation extensive des prairies sèches et prendre les mesures pour limiter la déprise agricole

04 Chaîne des Gastlosen et Hochmatt

Communes concernées : Jaun, Val-de-Charmey

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir l'accès aux alpages et porter une attention particulière à leur intégration paysagère > Viser une exploitation adéquate des alpages (bilan de fumure, charge en bétail, etc.) > Préserver et entretenir dans les règles de l'art le patrimoine alpestre bâti traditionnel (tavillons, cave à fromage, etc.) > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal local) et alpestre immatériel (fabrication du fromage, désalpe, etc.) > Créer des plus-values pour l'économie alpestre (fromagerie, etc.) > Soutenir les propriétaires et les exploitants pour l'entretien des alpages > Favoriser une exploitation extensive des prairies sèches et prendre les mesures pour limiter la déprise agricole
<p>Préserver l'harmonie architecturale des villages et y maintenir l'activité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver l'harmonie architecturale des villages de Jaun et Im Fang par des dispositions d'harmonisation dans le RCU, notamment pour les secteurs hors périmètre ISOS > Veiller à des aménagements extérieurs de qualité (choix des essences à planter, choix des revêtements autour des maisons, etc.) > Maintenir l'activité économique dans la vallée (notamment au fond de la vallée) tout en veillant à une bonne intégration paysagère de toute nouvelle construction ou transformation
<p>Valoriser les milieux naturels du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Garantir l'exploitation extensive des prairies sèches > Maintenir et recréer, lorsque c'est judicieux et faisable, les pierriers et les murs en pierres sèches > Identifier certains secteurs de nature sauvage et préserver leurs caractéristiques biologiques ainsi que la quiétude et l'obscurité nocturne de ces sites > Lutter contre la progression des forêts sur les alpages
<p>Trouver un équilibre entre une offre touristique de qualité et la préservation des caractéristiques paysagères</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une bonne intégration (emplacement, dimension, choix des matériaux) des installations touristiques (télésiège, via ferrata, piste de luge, etc.) et les concentrer pour préserver d'autres secteurs moins anthropisés > Améliorer si c'est judicieux et faisable, la qualité paysagère des espaces liés aux installations touristiques > Maintenir dans des dimensions raisonnables l'offre touristique en matière de restauration et d'hébergement > Améliorer la gestion du flux touristique (accès, places de stationnement) en évitant de recréer des nouveaux réseaux de dessertes > Prioriser les usages afin de permettre une bonne cohabitation entre les différents utilisateurs (promeneurs, cyclistes, agriculteurs, etc.)

05 Lac Noir

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Val-de-Charmey, Plasselb, Plaffeien, Jaun

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Trouver un équilibre entre une offre touristique de qualité et la préservation des caractéristiques paysagères</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une bonne intégration (emplacement, dimension, choix des matériaux) des installations touristiques et les concentrer pour préserver d'autres secteurs moins anthropisés > Améliorer, si c'est judicieux et faisable, la qualité paysagère des espaces liés aux installations touristiques (aires de stationnement, etc.) > Maintenir dans des dimensions raisonnables l'offre touristique en matière de restauration et d'hébergement > Améliorer la gestion du flux touristique (accès, places de stationnement) en évitant de recréer des nouveaux réseaux de dessertes > Prioriser les usages afin de permettre une bonne cohabitation entre les différents utilisateurs (promeneurs, cyclistes, agriculteurs, etc.) > Améliorer la gestion du trafic (bus navette, transport public, etc.) et promouvoir leur utilisation
<p>Trouver un équilibre entre les usages récréatifs et les milieux naturels autour du lac</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Permettre un accès au lac dans certains secteurs > Maintenir certains points de vue sur le lac > Définir les usages et fonctions des différents espaces des rives du lac > Préserver les rives des installations et constructions
<p>Valoriser les milieux naturels du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et renforcer la densité des érables sycomores > Favoriser l'obscurité nocturne > Préserver le régime des eaux et du charriage de la Singine (coordination avec assainissement des débits résiduel et de charriage) > Maintenir les biotopes en bon état > Aménager des éléments naturels sur les rives du lac
<p>Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir l'accès aux alpages et porter une attention particulière à leur intégration paysagère > Viser une exploitation adéquate des alpages (bilan de fumure, charge en bétail, etc.) > Préserver et entretenir dans les règles de l'art le patrimoine alpestre bâti traditionnel (tavillons, cave à fromage, etc.) > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal local) et alpestre immatériel (fabrication du fromage, désalpe, etc.) > Créer des plus-values pour l'économie alpestre (fromagerie, etc.) > Soutenir les propriétaires et les exploitants pour l'entretien des alpages
<p>Viser une qualité paysagère dans les secteurs sensibles déjà construits ou en développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une bonne intégration paysagère pour tout projet de construction ou aménagement de grande envergure > Adapter les dispositions du RCU pour garantir une bonne intégration paysagère des constructions > Améliorer l'intégration paysagère du Campus > Améliorer la qualité paysagère des espaces collectifs ou publics proches des infrastructures touristiques (Gypsera, Campus, Bad)

06 Massif de la Berra et du Cousimbert

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Val-de-Charmey, La Roche, Treyvaux, Le Mouret, Plasselb, St. Silvester

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Préserver la lisibilité de la crête du massif de la Berra et du Cousimbert</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Éviter les constructions et installations qui péjorent la ligne de crête > Maintenir le dégagement autour de la crête (absence de végétation et de constructions)
<p>Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir l'accès aux alpages et porter une attention particulière à leur intégration paysagère > Viser une exploitation adéquate des alpages (bilan de fumure, charge en bétail, etc.) > Préserver et entretenir dans les règles de l'art (savoir-faire artisanal local) le patrimoine alpestre bâti traditionnel (tavillons, cave à fromage, etc.) > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal local) et alpestre immatériel (fabrication du fromage, désalpe, etc.) > Créer des plus-values pour l'économie alpestre (fromagerie, etc.) > Soutenir les propriétaires et les exploitants pour l'entretien des alpages
<p>Trouver un équilibre entre une offre touristique de qualité et la préservation des caractéristiques paysagères</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à une bonne intégration (emplacement, dimension, choix des matériaux) des installations touristiques (télésiège, pistes VTT, etc.) et les concentrer pour préserver d'autres secteurs moins anthropisés > Améliorer si c'est judicieux et faisable, la qualité paysagère des espaces liés aux installations touristiques (aires de stationnement, arrivées du funiculaire et télésiège) > Maintenir dans des dimensions raisonnables l'offre touristique en matière de restauration et d'hébergement > Améliorer la gestion du flux touristique (accès, places de stationnement) en évitant de recréer de nouveaux réseaux de dessertes > Prioriser les usages afin de permettre une bonne cohabitation entre les différents utilisateurs (promeneurs, cyclistes, agriculteurs, etc.)
<p>Valoriser les milieux naturels du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller au respect de la zone de tranquillité > Veiller à une gestion sylvicole et agricole appropriée > Maintenir la qualité des milieux naturels par un entretien approprié > Sensibiliser les usagers à la fragilité et la rareté des milieux > Préserver les arbres et groupes d'arbres isolés
<p>Mettre en valeur le patrimoine sacré</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti sacré (croix, chapelles, Chartrouse de La Valsainte)

07 Lac de la Gruyère

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Broc, Morlon, Botterens, Echarlens, Corbières, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz, Hauteville, Gibloux, La Roche, Pont-la-Ville, Treyvaux

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
Identifier et préserver les vues emblématiques sur le grand paysage du lac et des Préalpes	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et valoriser les points de vue sur les deux rives du Lac de la Gruyère et la chaîne des Préalpes depuis les principaux axes de circulation, notamment depuis l'autoroute et des axes de mobilité douce
Préserver le patrimoine historique et archéologique et valoriser les vues sur ces éléments	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver le patrimoine bâti et les vestiges archéologiques constituant des éléments marquant du paysage > Sensibiliser le public à la détérioration des vestiges historiques et archéologiques > Valoriser les vues sur certains éléments du patrimoine
Viser une haute qualité paysagère dans les secteurs sensibles déjà construits ou en développement	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et uniformiser les règles de construction afin d'améliorer l'intégration des bâtiments dans le paysage, veiller à une harmonie des règles de construction des communes concernées > Traiter de manière qualitative les quartiers des franges urbaines pour assurer une transition harmonieuse entre les espaces bâtis et les espaces agricoles > Exiger une étude d'intégration paysagère pour tout projet de grande envergure
Valoriser les milieux naturels du site	<ul style="list-style-type: none"> > Conserver des secteurs sauvages le long des rives et des îles peu fréquentées > Préserver et recréer des structures boisées (haies, groupes d'arbres, etc.) > Veiller à une remise en état des gravières en harmonie avec la topographie du site
Concilier les usages récréatifs, agricoles et de production énergétique aux abords du lac	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier et prioriser les usages et fonctions des différents espaces des rives > Favoriser les synergies entre agriculture, tourisme et/ou production hydraulique, par exemple, dans tout projet > S'appuyer sur un concept global des accès et des stationnements afin d'améliorer la gestion des flux touristiques

08 Gorges de la Sarine

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Pont-la-Ville, Treyvaux, Gibloux, Arconciel, Hauterive, Marly, Villars-sur-Glâne, Fribourg

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Préserver la lisibilité et les caractéristiques géomorphologiques des gorges de la Sarine</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Éviter de péjorer davantage le régime des eaux et du charriage et l'améliorer pour autant que cela soit judicieux et faisable (coordination avec l'assainissement des débits résiduels et de charriage) > Veiller à une remise en état des sites d'exploitation de matériaux en cohérence avec la topographie du site > Maintenir la vocation agricole des grandes terrasses (La Souche, La Cua, Planafaye)
<p>Valoriser les milieux naturels du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver du dérangement la partie amont des gorges de la Sarine > Veiller à la préservation des roselières de pente > Favoriser une gestion durable des forêts et mettre en valeur les stations forestières rares
<p>Conserver et mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Ouvrir par des interventions sylvicoles ciblées des vues sur le patrimoine bâti et archéologique > Promouvoir la richesse du patrimoine historique et archéologique présent ponctuellement tout au long des gorges de la Sarine > Sensibiliser le public à la détérioration des vestiges historiques et archéologiques
<p>Améliorer l'accueil du public et la cohabitation des différents usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer une étude de mobilité et un concept de stationnement, en particulier aux abords de l'Abbaye d'Hauterive, du pont de la Tuffière et du Port (à la confluence de la Gérine) > Concentrer les infrastructures d'accueil aux endroits-clés (Abbaye d'Hauterive, le Port, etc.) > Canaliser les visiteurs, fermer certains cheminements piétons moins fréquentés et entretenus dans les secteurs plus sensibles > Sensibiliser les usagers au respect des lieux (déchets, stationnement sauvage, etc.)

Communes concernées : Marly, Pierrafortscha, Fribourg, Granges-Paccot, Düdingen

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Trouver un équilibre entre les usages récréatifs et les espaces naturels du lac de Pérolles et de la Sarine</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Renaturer la Sarine et ses rives, en tenant compte des usagers et fonctions des différents espaces des rives de la Sarine, par la préservation des zones naturelles existantes, par l'aménagement d'oasis de calme et par l'aménagement d'infrastructures d'accueil ciblées dans les secteurs dédiés aux activités de détente et de loisirs > Maintenir la couverture forestière sur les sommets du canyon > Gérer de manière appropriée les aménagements de sécurité et la fréquentation du public en lien avec les dangers naturels tout en respectant les qualités paysagères du site > Maintien des secteurs sauvages des rives peu fréquentées > Améliorer la biodiversité de la Sarine et la qualité des berges
<p>Viser une haute qualité paysagère dans les secteurs sensibles déjà construits ou en développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Conserver et mettre en valeur les vues sur la Vieille-Ville, la colline du Schönberg et les ouvrages d'art et bâtiments patrimoniaux > Assurer la qualité architecturale du bâti des franges urbaines et dans les surfaces ouvertes (Plaine des Neigles, par exemple)
<p>Améliorer les liaisons de mobilité douce</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer une liaison piétonne continue au fil de l'eau du Lac de Pérolles à Grandfey > Améliorer et mieux définir les accès aux berges de la Sarine dans les secteurs de détente et de loisirs > Concentrer l'offre en infrastructures de détente de qualité le long des cheminements piétons > Favoriser des accès aux rives et à l'eau dans les secteurs urbains, et prévoir des aménagements spécifiques sur certains lieux prédéfinis pour les usages de loisirs et sportifs

10 Campagne de Pierrafortscha

Inventaire des paysages d'importance cantonale

Communes concernées : Tentlingen, Pierrafortscha, St. Ursen, Fribourg

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Maintenir le caractère rural et agricole typique du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir une agriculture contemporaine qui respecte les exigences paysagères du site > Conserver les espaces ouverts agricoles > Exiger une bonne intégration paysagère de tout projet de construction (choix de l'emplacement, volumétrie, formes, matériaux, etc.) > Valoriser les produits agricoles locaux (vente directe, ...)
<p>Préserver et compléter les structures paysagères pérennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer un concept de gestion des boisements hors-forêt > Conserver et compléter les structures paysagères pérennes, notamment les allées d'arbres le long des voies de circulation et les arbres isolés majestueux > Favoriser la plantation de nouveaux arbres (notamment les chênes), compléter les structures paysagères existantes
<p>Mettre en valeur le patrimoine architectural bâti, ses jardins et vergers, et les arbres attenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver le patrimoine architectural bâti et ses abords (dont jardins, vergers,...) > Planter de nouveaux vergers et améliorer les vergers existants (privilégier les variétés locales) > Intégrer des dispositions d'harmonisation dans le RCU (matériaux, toitures, typologie,...) > Analyser le potentiel d'utilisation futur des granges agricoles désaffectées
<p>Améliorer la gestion des promeneurs occasionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer une étude de mobilité et un concept de stationnement > Améliorer le réseau de mobilité douce > Améliorer la cohabitation entre les visiteurs et les habitants

11 Rive nord du lac de Morat

Commune concernée : Mont-Vully

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Préserver l'organisation territoriale linéaire et parallèle au lac</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le maintien des espaces verts situés entre le lac et les villages et derrière les villages > Densifier la zone à bâtir avec une qualité architecturale et paysagère (dimension, choix de matériaux, etc.) de façon à garder une harmonie avec le bâti existant > Préserver la superficie du vignoble
<p>Veiller à maintenir le charme et l'aspect pittoresque de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier formellement et aménager/conservé les points de vue majeurs sur le grand paysage et le lac > Améliorer la gestion des boisements hors-forêt sur les rives du lac et du canal de la Broye > Mettre en valeur le vignoble et le patrimoine viticole (capites, vignes) > Améliorer la qualité paysagère des franges urbaines des quartiers villageois et résidentiels saisonniers > Valoriser les espaces publics et les centres des villages dans un souci de qualité paysagère > Permettre les transformations des bâtiments afin de maintenir les activités au cœur des villages sans péjorer la qualité du bâti > Mettre en valeur les secteurs d'activités traditionnelles (viticole, agricole) notamment via une labellisation > Préserver et valoriser le patrimoine culturel (fête des vignerons, confection du gâteau du Vully, etc.)
<p>Améliorer la gestion des loisirs et du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer une étude de mobilité et un concept de stationnement > Aménager et prolonger le sentier des rives > Sensibiliser les usagers au respect des lieux (déchets, nuisances sonores, etc.) > Aménager de petites structures (banc, table pique-nique, etc.) dans le vignoble et le long du sentier des rives
<p>Trouver un équilibre entre les usages récréatifs et les milieux naturels liés au lac</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Aménager une plage publique > Regrouper les amarrages dans les ports selon la planification régionale > Veiller au maintien des milieux naturels de qualité > Définir les différents secteurs et leur usage le long du lac

12 Terrasses de Cheyres-Châbles-Font

Communes concernées : Cheyres-Châbles, Estavayer, Châtillon

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<p>Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage et les relier par des itinéraires de mobilité douce</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Recenser les points de vue et leur intérêt > Entretien et si nécessaire aménager les points de vue majeurs sur le grand paysage et sur le lac > Mettre en évidence les traces archéologiques visibles dans le paysage et les rendre accessibles. Valoriser les vues sur le patrimoine caractéristique du site > Développer le réseau de mobilité douce et les accès ponctuels au lac permettant de profiter de ce paysage, par exemple dans le cadre des itinéraires touristiques. Renforcer les liaisons notamment entre les bas et les hauts du territoire > Dédier des lieux balisés à l'observation de la faune
<p>Préserver la mosaïque territoriale des différentes entités paysagères</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les espaces publics et les centres de villages dans un souci de qualité paysagère, par exemple dans le cadre de projet de traversée de localité VALTRALOC, ou de rénovation de place publique... > Promouvoir la lisibilité des éléments patrimoniaux et traditionnels, promouvoir l'histoire et le savoir-faire local > Concentrer le développement de quartiers résidentiels de manière à éviter l'étalement urbain, notamment par une planification locale adaptée > Améliorer la qualité paysagère des quartiers villageois et résidentiels saisonniers en particulier dans les secteurs d'interfaces avec les terres agricoles > Reconstituer et planter des haies et des arbres qui structurent le paysage agricole, dans les secteurs faiblement arborisés > Prendre des mesures pour éviter l'érosion des rives (ouvrage de protection, plantations...)
<p>Conserver et renforcer la présence des vergers</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Recenser et mettre sous protection les vergers existants au niveau de la planification locale > Reconstituer des vergers en favorisant la plantation de variétés locales
<p>Maintenir la culture du vignoble en terrasses</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Entretien des pieds de vignes et remettre en état les vignobles qui nécessitent une intervention > Entretien des terrasses de culture de vignes (par l'édification de murs en pierres sèches, de talus structurants) pour qu'elles soient encore visibles